



**Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Service Régional de l'Alimentation**

**AGREMENT POUR LA DISTRIBUTION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES
A USAGE PROFESSIONNEL**

Références réglementaires :

- articles L.254-1, L.254-2, R.254-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime.

L'organisme : SARL NOEL

domicilié : LES BRUYERES

50600 LES LOGES MARCHIS

est agréé sous le numéro : BN00083

pour effectuer son activité de distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel.

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance prévues par l'article L254-2 du code rural de la pêche maritime (Cf verso de ce document) sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des sites rattachés à l'organisme agréé où s'exerce l'activité certifiée :

SARL NOEL	LES BRUYERES	50600 LES LOGES MARCHIS
-----------	--------------	-------------------------

Fait à Rouen, le

28 FEV. 2017

Pour le Directeur Régional par intérim
et par délégation
L'adjointe au Chef de Service Régional de
L'Alimentation

Anne-Christine PAPIN